



**DELIBERATION n° 76/2016**

**Séance du 14 novembre 2016**

*L'an deux mille seize et le quatorze Novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal du CASTELLET, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nicole BOIZIS, Maire,*

<u>Etaient présents</u> : Henri AFFRE, Sandrine AILLAUD, Joseph ALBUS, Jean-Pierre AURIBAUT, Gérard BARTHELEMY, Dominique BLANC, Nicole BOIZIS, Josette BONONI, Claude BUISSON, Florent CADENEL, René CASTELL, Marie-Françoise CHABRIEL, Mireille GALIZIA, Magali GRAVIER, Jean-Paul HUSSIE, Sophie LONG, Jacques LORENZONI, Christophe MARION, Jean NICOLINO, Andrée ROBERT,	<u>Date de convocation</u> :  08/11/2016
<u>Représentés</u> : Olivier GILLET par René CASTELL, Nathalie NOEL par Sandrine AILLAUD, Berthe SANINO par Nicole BOIZIS	<u>Nombre de membres</u>  En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 23
<u>Absents</u> : Emilie ESCOFFIER, Marie-Cécile GUELFUCCI, David MANCA, Estelle PETIT-PAS,	

**Objet : Salles municipales et matériel : Actualisation des tarifs et modalités de mise à disposition et/ou location**

**Rapporteur : Madame Sophie LONG – 3<sup>ème</sup> Adjointe**

Madame Sophie LONG soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Par délibération n° 47/2016 en date du 6 juin 2016, le conseil municipal avait adopté les tarifs des salles municipales ainsi que ceux de location de matériel.

Il est proposé de revoir la tarification des locations des salles des fêtes, en fixant à ceux des particuliers la prestation nettoyage d'office. Le tarif devient donc global et forfaitaire. Ces modifications prendront effet pour toute réservation à compter du 01/12/2016. Pour les réservations antérieures, il sera toujours possible d'ajouter des prestations référencées ci-après.

Dans la gestion des salles des fêtes, et notamment lors des locations, il sera demandé au bénéficiaire de la convention de mise à disposition de fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de celle-ci, à savoir :

Une pièce d'identité, l'attestation d'assurance et un chèque de 500 € pour toutes dégradations, vices cachés, plainte occasionnée, pour le non-respect des conditions générales acceptées par le signataire.

L'agent en charge de l'état des lieux « sortie » mentionnera des réserves afin de pouvoir effectuer un contrôle plus approfondi.

En effet des dégradations cachées (volontaires ou non) peuvent survenir après l'état des lieux de Sortie.

**1° / Tarifs pour les non-Résidents :**

SALLES	PERIODES	ANCIENS TARIFS TTC.	NOUVEAUX TARIFS TTC
Salle de Fêtes du PLAN	Week-end	850 €	950 €
	Jour supplémentaire	100 €	100 €
	Jour	180 €	280 €
Salle des Fêtes du BRULAT	Week-end	650 €	750 €
	Jour supplémentaire	80€	80 €
	Jour	120 €	220 €
Salle des Fêtes de STE-ANNE	Week-end	650 €	750 €
	Jour supplémentaire	80 €	80 €
	Jour	120 €	220 €
Salle des Gardes week-end	Week-end	500 €	600 €
	Jour Supplémentaire	50 €	50 €
	Jour	80 €	180 €
Salle des Gardes	La Semaine : Haute saison du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	350 €	400 €
	La Semaine : Basse saison du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	280 €	330,00 €

Il est à préciser que les locations à la journée pour les Salles des Fêtes du Plan, du Brûlat et de Ste Anne ne peuvent intervenir que pendant la période estivale du 01/07 au 31/08.

La location débute à la remise des clés, selon la procédure indiquée dans la convention.

Il est à noter que toutes les pièces devront être au même nom (pièce d'identité, justificatif de domicile, chèque, attestation d'assurance, convention....).

**2°/ Tarifs pour les Résidents :**

SALLES	PERIODES	Anciens tarifs T.T.C.	Nouveaux tarifs T.T.C.
Salle de Fêtes du PLAN	Week-end	400 €	475 €
Salle des Fêtes du BRULAT	Week-end	300 €	375 €
Salle des Fêtes de STE ANNE	Week-end	300 €	375 €
Salle des Fêtes	Jour	80 €	180 €
	Jour supplémentaire	80 €	
Salle des Gardes	Week-end	300 €	375 €
Salle des Gardes (semaine)	Semaine	220 €	280 €
Salle des Gardes (pour vin d'honneur de mariage)		Gratuit	
Salle des Gardes	Jour	50 €	50 €
	Jour supplémentaire	50 €	120 €

Il est à noter que le tarif proposé aux Résidents est soumis à production d'un justificatif de domicile. Toutes les pièces devront être libellées au même nom (pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation d'assurance, chèque, convention....).

Un tarif préférentiel, qui ne pourra pas excéder les prix pratiqués pour les résidents, sera librement fixé pour le personnel communal désirant disposer d'une salle.

#### **4°) Chèque de caution aux Associations de la Commune**

La mise à disposition des Salles des Fêtes et/ou de la Salle des Gardes aux Associations Castellanes ce fait à titre gratuit, que l'utilisation soit récurrente ou ponctuelle, c'est pourquoi, elle sont tenues d'en assurer le nettoyage (local et matériel) comme indiqué dans la convention et le règlement intérieur de chaque salle. Afin de garantir le respect desdites dispositions, il sera demandé à chaque association un chèque de caution de 500 €.

Les dispositions relatives au chèque de caution, et aux respects des obligations concernant l'utilisation de la salle seront clairement mentionnées dans la convention signée par l'association.

Elles pourront cependant bénéficier pour leur(s) convention(s) ponctuelle(s) de la prestation nettoyage au tarif suivant :

<b>SALLES</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
Salle de Fêtes du PLAN	150 €
Salle des Fêtes du BRULAT	120 €
Salle des Fêtes de STE ANNE	100 €
Salle des Gardes	80 €

Attention une Amende forfaitaire de 150€ sera appliquée si la salle des fêtes n'est pas rendue dans un état de propreté irréprochable.

#### **4°) Mise à disposition des salles municipales aux associations extérieures à la commune :**

Pour une utilisation ponctuelle des salles les modalités de mise à disposition sont identiques à celles des associations de la Commune.

Pour une utilisation régulière du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin, un tarif de 500 € sera appliqué.

Elles pourront cependant bénéficier pour leur(s) convention(s) ponctuelle (s) de la prestation nettoyage au tarif des associations.

Attention une Amende forfaitaire de 150€ sera appliquée si la salle des fêtes n'est pas rendue dans un état de propreté irréprochable.

#### **5°) Instauration d'une tarification du matériel de réception (tables et chaises)**

Devant l'augmentation des demandes de matériel par les particuliers, les associations et les commerçants, la commune met en place un service de mis à disposition de matériel de réception dont les tarifs sont indiqués comme suit :

Matériels	Tarifs TTC
La Chaise	1 €*
La table (en bois 6-8 pers)	5 €*

\* Ces tarifs sont indiqués pour une durée de 4 jours.

Les conditions d'utilisation et modalités d'enlèvement et de retour seront indiquées dans les Conditions Générales de la convention de location.

Il est précisé que pour les Associations Castellanes, la mise à disposition de matériel ce fait à titre gratuit.

Cette nouvelle prestations et proposée dans la limite des stocks disponibles.

Il sera demandé à tout bénéficiaire d'une convention de mise à disposition de salle ou de matériel que cela soit à titre gratuit ou non d'en accepter les conditions générales

Il sera proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver les tarifs de location des salles municipales du Castellet applicables aux résidents, aux non-résidents et aux associations

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs et modalités de mise à disposition ou location des salles municipales et matériel applicables à compter du 1 décembre 2016.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Nicole BOIZIS



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 16.11.2016.....  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 16.11.2016.....

LE MAIRE,

 